



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Un **nouveau service** est disponible
depuis le portail de l'administration pénitentiaire :

La demande de permis de visite

Pour rendre visite à une personne détenue condamnée.



Plus besoin d'envoyer vos documents personnels par la poste,
transférez les de manière dématérialisée à l'établissement pénitentiaire.

Retrouvez nous sur :
www.penitentiaire.justice.fr

Le portail des services de l'administration pénitentiaire
pour les proches des personnes détenues



Scannez-moi !

